

Retour de la rougeole en Occitanie

Une seule protection : la vaccination



Retour de la rougeole en Occitanie

Depuis quelques semaines, le nombre de cas de rougeole augmente à nouveau en Occitanie. Face à cette situation, l'Agence Régionale de Santé rappelle que le meilleur moyen de se protéger et de limiter la propagation du virus, c'est de se faire vacciner !

Depuis le début de l'année 2019, 65 cas de rougeole ont été déclarés à l'ARS Occitanie. Parmi eux, 21,5 % ont été hospitalisés et 6 % ont eu des complications sévères (pneumopathies). Les enfants de moins de 5 ans sont les plus touchés*.

Le **caractère très contagieux de la rougeole** et une **couverture vaccinale insuffisante** sur l'ensemble de nos départements, sont deux facteurs qui pourraient favoriser le redémarrage d'une épidémie dans notre région. Dans plus de 9 cas sur 10, les personnes infectées sont non ou insuffisamment vaccinées (1 seule dose). À ce jour, aucun département en Occitanie n'atteint les 95% de couverture vaccinale de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), taux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour permettre l'élimination de la maladie*.

Pour se protéger et protéger les plus fragiles, un seul réflexe : la vaccination

Pour être protégé efficacement, une seule solution : la vaccination. Le vaccin ROR est recommandé dès l'âge de un an, mais aussi chez les adultes nés après 1980. Consultez votre carnet de santé pour vérifier que vous êtes bien protégé.

Les professionnels de santé, les professionnels de la petite enfance et les enseignants sont également fortement incités à vérifier leur statut vaccinal. Se vacciner c'est aussi protéger les plus fragiles qui ne peuvent pas être vaccinés : nourrissons de moins de 6 mois, femmes enceintes, personnes immunodéprimées ...

Une maladie très contagieuse qui peut être grave

Souvent **considérée à tort comme bénigne**, elle **peut entraîner de graves complications** (pneumopathie, encéphalites...) et des hospitalisations. La rougeole n'est pas qu'une maladie de l'enfance, elle concerne aussi les adolescents et les adultes. Elle se caractérise par une forte fièvre, associée à une toux, une rhinopharyngite ou une conjonctivite, puis par une éruption cutanée.

La rougeole est dix fois plus contagieuse que la grippe, **un malade peut contaminer jusqu'à vingt personnes**. Elle se transmet très facilement d'une personne à l'autre par l'air, lors de toux, éternuements, mouchage, ou par contact avec des objets contaminés (jouets, mouchoirs, ...). Si vous pensez avoir la rougeole ou si vous avez été en contact avec une personne infectée, contactez rapidement votre médecin et prévenez-le avant de vous déplacer. Il pourra ainsi adapter son mode de consultation afin de limiter le risque de contagion.

Une déclaration obligatoire par les professionnels de santé

La rougeole est une **maladie à déclaration obligatoire**. Le signalement à l'ARS par les professionnels de santé qui suspectent ou diagnostiquent un cas de rougeole est fondamental car il permet de mettre en œuvre rapidement des mesures de prévention autour des cas afin de limiter la propagation du virus.

*Source Agence nationale de santé publique/Santé publique France

STOP à la ROUGEOLE en occitanie

Une seule protection : la vaccination

La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes



Les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont les plus concernés



La vaccination est la meilleure protection

Je suis né(e) en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinales

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé(e)
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné(e)
- Je n'ai pas mon carnet de santé → Je consulte mon médecin

Je suis né(e) avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas Je suis protégé(e)
En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller



Rougeole bis.PNG